

Offre d'emploi

N° 24007

Affichage interne et externe

19 avril 2024 au 18 mai 2024

Prolongation de la période d'affichage jusqu'à ce que le poste soit pourvu

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN PRÉVENTION – RISQUES LIÉS AUX RAYONNEMENTS POSTE RÉGULIER SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À LAVAL

Sommaire de la fonction

Relevant du coordonnateur en santé et sécurité au travail, la personne exerce un rôle conseil sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail. Elle contribue au maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour la communauté universitaire. Elle fournit des services reliés à la prévention, au suivi, et à l'application des lois, règlements et documents normatifs en matière de santé et sécurité au travail.

Principales tâches et responsabilités

Plus spécifiquement, la personne est responsable des activités suivantes :

Santé et sécurité au travail

Elle agit à titre de personne-ressource auprès des gestionnaires, des professeur.e.s, du personnel de recherche, du personnel de métiers et des étudiant.e.s pour toutes questions relatives à la santé et la sécurité.

Elle fournit un support-conseil et des services en matière de prévention des accidents et des maladies professionnelles, conseille et assiste les centres et services (ressources matérielles, etc) dans l'élaboration, l'implantation de programmes institutionnels ainsi que dans la réalisation de leurs objectifs en matière de santé et sécurité au travail.

Elle participe à l'élaboration des documents normatifs en matière de santé et de sécurité au travail (dont les programmes de sécurité machine, de cadenassage, d'espace clos, de travail en hauteur, de travail à chaud, d'amiante, etc.) et en assure la promotion et la diffusion auprès des centres et services.

Elle organise des activités d'information, de sensibilisation, de formation, de prévention sur divers aspects de la santé et de la sécurité au travail.

Elle s'assure d'une inspection régulière des milieux de travail (laboratoires, salles mécaniques, ateliers, etc) et de la mise en place des correctifs, s'il y a lieu, afin d'éliminer tout risque pour la sécurité ou pour la santé des employé.e.s ou des étudiant.e.s.

En collaboration avec les gestionnaires concerné.e.s, elle organise les rencontres d'intervention, procède aux enquêtes et formule les recommandations appropriées en regard des Lois et règlements et des politiques en vigueur à l'INRS.

Elle agit à titre de mandataire de l'INRS auprès d'agences gouvernementales en fonction des responsabilités qui lui sont attribuées.

Elle participe sur demande aux réunions et aux activités des comités de santé et sécurité locaux et assure un suivi sur les recommandations formulées.

Elle peut être appelée à participer à divers comités, groupes de travail ou réunions.

Elle rédige différents programmes, rapports et manuels de gestion, en assure leur archivage.

Risques reliés aux rayonnements ionisants et non-ionisants

Elle agit à titre de personne-ressource auprès des gestionnaires, des professeur.e.s, des employé.e.s et des étudiant.e.s pour toutes questions relatives aux risques de rayonnements ionisants et non-ionisants.

Elle est responsable de la gestion et de la surveillance des programmes de prévention relatifs au matériel radioactif, aux lasers et aux dispositifs émettant des champs magnétiques, notamment en veillant au respect de toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Elle agit à titre d'agent.e de radioprotection institutionnel (RSO) conformément aux règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et assure la gestion des déchets radioactifs.

Elle agit à titre de responsable de la sécurité laser (LSO) institutionnelle conformément aux normes et règles applicables.

Elle planifie et effectue l'inspection des installations de recherche de l'INRS afin de s'assurer de la conformité aux exigences gouvernementales et aux conditions de permis. Elle émet les recommandations et en assure le suivi.

Elle organise des activités d'information, de sensibilisation, de formation et de prévention sur les risques spécifiques aux rayonnements pour tous les membres de la communauté INRS concerné.e.s.

Elle accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur, lorsque requis.

La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur l'évaluation.

Exigences normales et habiletés particulières

Scolarité

- Détenir un diplôme de premier cycle en sciences (physique, chimie, biologie, microbiologie) ou dans un autre domaine pertinent aux fonctions du poste, jumelé à un diplôme universitaire en santé et sécurité au travail.

Expérience

- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente.

Autres

- Très bonne connaissance des lois, de la réglementation applicable et de l'évolution de la jurisprudence en matière de santé et sécurité du travail;
- Sens des relations humaines, sens de l'écoute, tact et discrétion;
- Capacité d'analyse et de synthèse;
- Capacité d'influence dans son rôle conseil;
- Capacité à gérer plusieurs dossiers à la fois tout en maintenant un travail de qualité;
- Excellente communication écrite et verbale;
- Habiletés rédactionnelles démontrées;
- Rigueur;

- Bon jugement et objectivité.

Lieu de travail

* Possibilité de télétravail en mode hybride selon la politique en vigueur.

Institut national de la recherche scientifique
Service des ressources humaines
531, boul. des Prairies
Laval (Québec) H7V 1B

La personne peut être appelée à effectuer des déplacements dans la région de Varennes et de Québec.

Traitement

Poste à temps complet: 35 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Conformément à l'échelle salariale classe 12, le salaire de conseiller.ère en prévention – risques de rayonnements peut varier entre 31,14 \$ et 56,23 \$ de l'heure selon l'expérience et la formation Ce poste est couvert par la convention collective du Syndicat des employés de soutien de l'INRS-Institut Armand-Frappier, section locale 1733 du S.C.F.P.

Comment postuler ?

L'INRS encourage les personnes candidates répondant aux exigences du poste, à postuler en ligne via le site Web de l'INRS dans la section « Emplois » au plus tard le **18 mai 2024**.

Souscrivant à un [Programme d'accès à l'égalité en emploi \(PAÉE\)](#) ainsi qu'aux exigences d'équité en matière d'emploi du [Programme de contrats fédéraux](#) et [valorisant l'équité, la diversité et l'inclusion](#), l'INRS invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes en situation de handicap.

La priorité devra être toutefois accordée aux personnes ayant le droit de travailler au Canada (personnes détenant la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou un permis de travail valide).

Les outils de sélection peuvent être adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, et ce, à toutes les étapes du processus de recrutement. Si vous prévoyez avoir besoin de mesures d'adaptation, ou pour toutes questions concernant l'équité, la diversité et l'inclusion à l'INRS, veuillez vous adresser, en toute confidentialité à edi@inrs.ca uniquement pour les questions ÉDI.